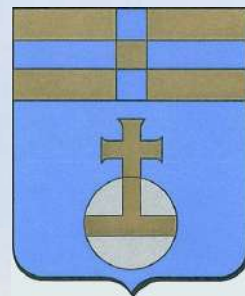


L'écho de Montailloux

Bien vivre à Présilly



Bulletin municipal n°13

Janvier 2008

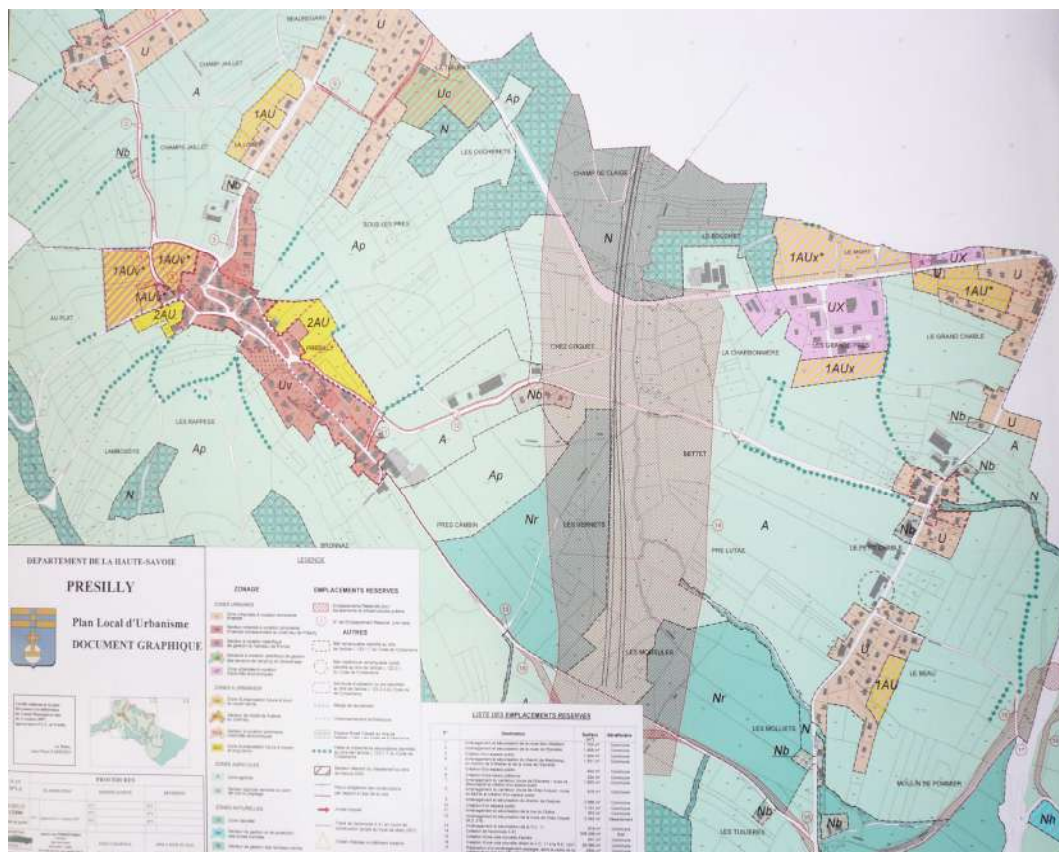
Sommaire :

Focus sur...	2
Le mot du Maire	3
Vie municipale	4
Élections : mode d'emploi	7
Le nouveau permis de construire	8
Intercommunalité	9
Du côté des aînés	10
Petite enfance	12
La maison du Salève	14
Vie associative	16
Infos pratiques	18
État civil	19

Focus sur...

... le Plan Local d'Urbanisme, adopté le 11 octobre :

Le PLU est le document qui régit le droit des sols sur la commune (voir article page 4). Il est consultable en mairie aux heures d'ouverture.



... l'inauguration de la Maison du Salève

De gauche à droite: Michel Billaud (Préfet), Claude Birraux (Député), Alain Bullat (Président du Syndicat mixte du Salève), Bernard Accoyer (Député), Jean-Pierre Pardoën (Maire de Présilly), Pierre Hérisson (Sénateur), Christian Monteil (Vice-président du Conseil Général), Jean-Claude Carle (Sénateur),

Bonne et heureuse année à tous...

Voici une nouvelle année qui commence et, traditionnellement, c'est la période des vœux. Les miens s'adressent à chacune et chacun d'entre vous ainsi qu'à vos proches pour vous souhaiter santé, réussite et bonheur.

Bien entendu, cette année est une échéance électorale, et je souhaite pour notre commune, longue vie. Qu'elle trouve à travers nous toutes et tous, le chemin de la prospérité.

Durant ces quatre années passées, vos élus ont donné à cette communauté des outils de prospective, d'évaluation, de conseil. Ces outils serviront demain à celles et ceux qui auront la destinée de la commune entre leurs mains. Car, après cette expérience, je suis convaincu qu'un bon élu, c'est celui qui a su comprendre le passé sans s'y ancrer obstinément, gérer au mieux l'existant, pour favoriser autant que possible un développement harmonieux tout en constatant les carences. Mais son rôle est avant tout de préparer l'avenir, car c'est là qu'il assurera la prospérité, le confort, la qualité de vie des générations présentes et à venir.

Les meilleurs outils ne peuvent trouver leur efficacité que si les femmes et les hommes qui ont à s'en servir sont eux mêmes performants et motivés. Nous avons œuvré dans ce sens ; du travail reste à accomplir, et l'équipe de professionnels actuellement en place est solide, efficace. Je tiens à titre personnel à les remercier. Construire, innover, organiser, et cela sur des dossiers complexes, a mis à rude épreuve cette équipe. C'est un travail qui est, de plus, ingrat car il demande de l'investissement, du temps, des compétences, tout en étant peu visible par l'entourage et les administrés.

Des projets importants ont été menés : en **urbanisme**, vos élus ont travaillé avec des compétences reconnues dans le département, pour mettre en application les réformes décidées par l'Etat (loi SRU, SCOT, PLU, permis de construire) et ouvrir des pistes permettant de répondre aux besoins criants de renouvellement de la population et de logements supplémentaires. En **aménagement du territoire, environnement**, un programme cadre a été mis en place avec des cabinets spécialisés. Aujourd'hui, il a commencé à générer des projets et leur financement. En **économie et social**, vos élus ont répondu présents en travaillant sur l'intercommunalité, élément incontournable, tout en faisant valoir l'originalité de la commune. Présilly a renoué avec des

projets sociaux. **Petite enfance** : l'ouverture d'un centre de loisir est un symbole fort d'espoir et de vie. Son activité montre combien il était attendu et qu'il n'y a pas de fatalité. Je tiens à remercier et féliciter tous ceux qui ont œuvré dans ce sens : les citoyens qui ont pris en main cette initiative, en particulier la Présidente de l'association Récréa, les élus des communes de Beaumont et de Présilly, les techniciens administratifs. **Travaux** : vos élus ont répondu présents enfin pour réaliser des chantiers latents ou nouveaux : réseaux, voies de communications, bâtiments. L'équipe administrative de la mairie, qui s'est beaucoup investie dans ces domaines diversifiés et très complexes, n'est pas étrangère à cette réussite. Je tiens aussi particulièrement à honorer le bureau d'architecture dirigé par monsieur Després et l'urbaniste Sartori pour leur compétence et leur disponibilité.

Notre communauté est aujourd'hui à la croisée des chemins. En effet, l'autoroute représente, qu'on le veuille ou non, un élément irrémédiable dans l'organisation de son territoire. Un travail sérieux a été accompli grâce au climat de confiance et d'appréciation réciproque établi avec les équipes d'ADELAC et du GIE A41, ainsi qu'avec le Conseil Général. Les projets et les engagements sont en place. Il appartient aujourd'hui à chacun de respecter sa parole.

Notre commune fait partie d'un territoire exceptionnel sur le plan économique, ouvert sur des projets ambitieux. Ce serait une faute historique que de ne pas en profiter. Le progrès, l'évolution de la société, le changement, sont inéluctables. L'histoire montre que toute communauté qui le refuse est condamnée à disparaître. Les vrais enjeux consistent donc à faire les bons choix pour notre avenir.

Le chemin est tracé, beaucoup reste à faire. Je formule des vœux pour qu'un consensus se noue autour de cette volonté, et que les peurs liées au changement soient écartées définitivement. Nous avons la chance d'avoir un beau pays, rempli de promesses. Faisons en sorte qu'il soit à la fois un lieu de progrès, de prospérité et d'équilibre.

Votre Maire,

Jean-Pierre PARDOEN

Que s'est-il passé dans les conseils municipaux ?

Condensé des comptes-rendus des Conseils municipaux de septembre à décembre 2007.

Urbanisme :

Dans le cadre de la réforme de l'urbanisme (voir article page 9), il a été décidé d'instaurer une déclaration préalable pour l'édification de **clôtures** sur le territoire communal.

Eau :

- Pour la **réalisation des travaux d'adduction d'eau à Bel-Air**, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention entre la commune et le SMDEA (Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement) pour leur financement : le SMDEA participe à hauteur de 33 400 € sous forme de subvention, et 133 920 € sous forme d'emprunt sur 15 ans.

- Suite à de nombreuses questions et sollicitations à ce sujet, le Conseil municipal a décidé d'imposer, pour les exploitations agricoles et assimilés, la pose de **compteurs d'eau différenciés**, l'un pour l'habitation, l'autre pour l'exploitation. En effet, jusque là, les agriculteurs qui n'avaient qu'un compteur se voyaient facturer l'assainissement sur l'ensemble de leur consommation. La pose d'un second compteur permettra de différencier clairement les deux types de consommation et d'éviter les erreurs.

1% paysages :

- Pour les deux premiers projets présentés dans le cadre du 1% Paysages et Développement (rénovation de l'église et aménagements paysagers), la commune a **bénéficié de 500 000 € de subvention**, soit le maximum possible.

Adoption du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Après un peu plus de deux ans de réflexion nourrie par des réunions de concertation entre élus, techniciens et population, le document qui cadre l'utilisation du sol sur Présilly a été adopté le 11 octobre 2007 par le Conseil Municipal.

L'issue des débats ne fait bien évidemment pas l'unanimité parmi les propriétaires et habitants de Présilly, la recherche de l'intérêt général n'étant pas toujours compatible avec les demandes particulières. Toutefois, les pièces ont été soumises au contrôle de la Préfecture qui n'a émis aucune remarque.

Parmi les objectifs poursuivis par le PLU, on peut nommer les suivants :

- retrouver de la cohérence par rapport à la législation nationale qui impose aux collectivités une gestion économe de l'espace
- inscrire Présilly dans un territoire allant au-delà de ses propres frontières et par là même répondre à l'obligation de compatibilité avec le Schéma de COhérence Territoriale du Genevois
- diversifier l'offre de logement
- distinguer le bâti traditionnel dans la commune dans le but de le préserver et de le valoriser, et notamment promouvoir dans le chef lieu la rénovation et la construction de bâtiments de type traditionnel
- préserver l'équilibre entre espaces bâtis, espaces agricoles et naturels

Ce document, qui peut être lu comme une photographie des réalités de la commune et des attentes de ses habitants, est rédigé pour une dizaine d'années. Ces réalités étant fluctuantes, avant sa révision, il subira des modifications, comme a été amendé le POS en son temps.

Vie municipale

• Concernant l'église, l'avant-projet définitif a été présenté au Conseil municipal par l'architecte : il prévoit la rénovation du toit et des façades, quelques travaux de réfection intérieurs, l'aménagement du parvis et des abords ainsi que la mise en lumière de l'édifice.

Petite enfance :

Le Conseil municipal a approuvé les modifications des **statuts du SIVU Beaupré**. Celles-ci avaient pour objet de donner à ce syndicat intercommunal, qui gère déjà l'école, la compétence d'accueillir un centre de loisir (voir article page 8).

Zone Artisanale « les Grands Prés » :

Le Conseil municipal a décidé de **vendre le dernier terrain disponible sur la ZA les Grands Prés** à une entreprise de menuiserie.

Voirie :

- Il a été décidé d'entreprendre des **travaux sur une partie de la route des Hôteliers**. En effet, à proximité de Malchamp, celle-ci se détériore en raison de l'écoulement des eaux pluviales. La route va donc être reprise sur une soixantaine de mètres, et le fossé sera busé. Etant en limite communale, ces travaux seront financés conjointement par la commune de Feigères (tout venant) et celle de Présilly (canalisations).
- Le contrat de **déneigement des voies communales**, qui arrivait à échéance, a été renouvelé. Le prestataire de service reste le même qu'auparavant.

Personnel :

- Pour la campagne de recensement 2008, qui se déroulera du 17 janvier au 16 février, la commune a autorisé le Maire à **recruter deux agents recenseurs** pour deux mois. Ceux-ci passeront dans tous les foyers afin de faire remplir les formulaires fournis par l'INSEE.

Suite page 6...

Une équipe solidaire à votre écoute

M. le Maire et ses adjoints reçoivent en mairie le jeudi sur rendez-vous.

Vos référents :

Brice COMTE, secrétaire général

Maryline DIELENSEGER : état-civil, factures, arrêtés de voirie, demandes d'urbanisme

Agnès FRIONNET : suivi du PLU et des dossiers d'investissement

Christian LAVOREL : espaces verts, entretien des bâtiments et de la voirie, location de la salle et des tables, relation avec les entreprises

Suite de la page 5...

- Dans un contexte d'accroissement des compétences des collectivités territoriales et de la complexité des dossiers à traiter, et suite à l'absence prolongée de l'actuelle secrétaire générale, le Conseil municipal a décidé de **créer un poste d'Attaché territorial** pour occuper cette fonction de manière pérenne. Cette décision s'inscrit dans une démarche de rationalisation de l'organisation de la mairie, qui devrait, à terme, fonctionner avec deux personnels administratifs à temps plein, et un agent technique.

Finances :

- **analyse financière prospective** : le Conseil municipal a demandé à son partenaire financier de faire une analyse sur les perspectives à court et moyen terme. Cette étude constitue un outil important d'aide à la prise de décision. Elle permet de connaître la capacité de la commune à financer les projets qu'elle pourrait avoir, à quelles conditions, et quels choix s'offrent aux élus.

- **subventions** : comme chaque année, le Conseil municipal a été sollicité par des associations et organismes pour l'attribution de subventions. Elles ont été accordées comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT ACCORDE
Union sportive	600,00 €
Parents d'élèves de Beaumont	700,00 €
Aînés de Montailoux	310,00 €
Tennis du Châble	150,00 €
VMEH	200,00 €
MJC Viry	722,00 €
Mutame Savoie Mont-Blanc	68,00 €
Opération Nez Rouges	300,00 €

RECENSEMENT

*En janvier et février va se dérouler la **campagne de recensement de Présilly**. Cette opération est très importante pour une commune, car elle permet de faire un état des lieux précis de sa population. C'est cela qui aidera vos élus à élaborer les politiques publiques nécessaires au maintien du « bien vivre à Présilly ».*

C'est pourquoi nous vous demandons de réserver bon accueil aux agents recenseurs qui se présenteront chez vous, munis d'une carte attestant de leur qualité.

Du nouveau pour l'eau

A partir de janvier 2008, les **redevances versées aux agences de l'eau changent**, en application de la loi sur les milieux aquatiques de décembre 2006.

Payées par tous les usagers, ces redevances permettent de soutenir les actions de lutte contre la pollution de l'eau, de protéger la santé et préserver la biodiversité.

Ces redevances apparaîtront distinctement sur votre prochaine facture d'eau sous l'appellation de « redevance pour pollution » et « redevance pour modernisation des réseaux de collecte ». Elles devraient s'élever au total à 0,64 € /m³ d'eau.

Élections municipales, mode d'emploi...

Les 9 et 16 mars prochains, vous serez invités à élire vos 15 conseillers municipaux. Petit rappel technique sur ce vote...

1- Conditions de candidature:

- Avoir 18 ans révolus.
- Être électeur ou contribuable de la commune.
- Être ressortissant de l'Union européenne inscrit sur la liste complémentaire municipale (mais il n'est pas possible d'être maire ou adjoint, ni de voter aux sénatoriales).
- Ne pas être dans une situation d'inéligibilité (personne privée de ses droits électoraux, ou à raison de l'exercice d'une profession) ou d'incompatibilité (en raison de son activité professionnelle).
- Il n'est pas nécessaire de déposer une déclaration de candidature pour être élu.
- Les candidatures isolées sont permises et on peut voter pour un non candidat.

2- Mode de scrutin

Les membres du conseil municipal sont élus au **scrutin majoritaire**. Sont élus au premier tour tous les candidats ayant obtenu la majorité *absolue* des suffrages exprimés (moitié des suffrages exprimés plus 1) et un nombre de suffrage égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Au second tour, l'élection a lieu à la majorité *relative*, quel que soit le nombre de votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

3- Modalités de vote

Le vote permet le **panachage**, c'est-à-dire que vous aurez la possibilité de rayer ou ajouter des noms sur les bulletins imprimés ou même de voter à l'aide de bulletins manuscrits.

La condition de principe, pour qu'un vote soit valide, est **qu'il ne doit pas comporter davantage de noms que le nombre de conseillers municipaux à élire**, soit **15** (pour Présilly), sous peine de nullité. Il peut en revanche en comporter moins.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- rayer et/ou ajouter un ou plusieurs noms sur un même bulletin.
- mettre plusieurs bulletins dans l'enveloppe, en ayant éventuellement rayé et/ou ajouté des noms. ATTENTION : si le nombre de noms est supérieur à 15, le vote est considéré comme nul.
- écrire vous-même, sur papier blanc, les 15 noms de votre choix.

NB : dans tous les cas, l'écriture doit être claire et lisible, et les surnoms ne sont pas acceptés.

Le permis de construire nouveau est arrivé !

Depuis le 1er octobre 2007, le champ d'application ainsi que les modalités d'instruction des demandes d'urbanisme ont été modifiés. Objectif : simplification des démarches.

• Un nombre de procédures réduit

11 régimes d'autorisation et 5 déclarations sont fusionnés en **3 permis et une déclaration** :

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Déclaration préalable (remplace la déclaration de travaux)

• Un champ d'application plus précis

Dorénavant, la liste des travaux et constructions soumis à autorisation ou déclaration est fixée de façon exhaustive par le code de l'urbanisme, réduisant le risque d'erreurs.

• Des délais plus courts

Le changement le plus important prévoit que, sans réponse de l'administration dans le délai fixé au préalable, **l'autorisation est considérée comme tacitement accordée**. Le délai de base, figurant sur le récépissé de dépôt, est désormais de 1 mois pour les déclarations préalables, 2 mois pour les permis de construire de maisons individuelles, et 3 mois pour les autres permis. Toutefois, ce délai pourra être suspendu ou prolongé en cas de pièces manquantes, ou lorsque certaines consultations seront nécessaires (ex : architecte des Bâtiments de France).

Quoiqu'il en soit, s'il manque des pièces ou si le délai doit être majoré, le demandeur doit en être informé dans le mois suivant le dépôt de sa demande, et la notification doit indiquer le nouveau délai. Ainsi, à la fin du premier mois, le demandeur doit connaître le délai précis et définitif.

Formulaire de demande de permis d'aménager ou de permis de construire. Le formulaire est divisé en plusieurs sections :

- Section 1 - Identité du ou des demandeurs** : Informations personnelles du demandeur, y compris le nom, le prénom, l'adresse, le code postal, le pays, et la division territoriale.
- Section 2 - Coordonnées du demandeur** : Informations sur l'adresse, le lieu-dit, le code postal, le pays, et la division territoriale.
- Section 3 - Informations relatives à la demande** : Informations sur le type de demande (permis d'aménager ou permis de construire), le type de travaux, et les coordonnées du demandeur.

Enfin un centre de loisirs !

Vous en avez entendu parler ...

ou peut-être avez-vous recours à ce service...

Enfin le projet de centre de loisirs a vu le jour à Présilly !

Comme évoqué dans un des précédents bulletins municipaux (édition janvier 2007), le projet de création d'un centre de loisirs intercommunal s'est concrétisé.

Le centre a ouvert ses portes à Présilly le mercredi 14 novembre 2007.

Les travaux menés par le cabinet DMA ARCHITECTURES ont consisté essentiellement à :

- la mise aux normes des sanitaires adaptés aux jeunes enfants,
- le rafraîchissement des murs,
- le changement de toutes les portes et fenêtres,
- la réfection du sol de l'entrée.

Le montant total des travaux s'élève à **93 489.58 € HT**. Un dossier de demande de subvention a été envoyé à la Caisse d'Allocations Familiales de Haute Savoie, le montant espéré est de **37 395.83 €**. La commune de Beaumont s'est engagée à régler la moitié de la somme restante, soit **27 526.08€**. *☞ Voir aussi page 11*

« Au pays des p'tits pious »

Le multi-accueil intercommunal « Au pays des p'tits pious » est ouvert depuis 2003 et accueille chaque année à Viry environ 60 enfants entre 0 et 3 ans.

Le syndicat intercommunal de la Petite enfance comportait 7 communes (Chênex, Feigères, Jonzier-Epagny, Présilly, Valleiry Vers et Viry), depuis cette année, deux autres communes nous ont rejoint (Savigny et Chevrier).

Il est ouvert du **lundi au vendredi de 7h30 à 18h30** et s'adresse aux familles qui recherchent un mode de garde régulier ou occasionnel. L'accueil des enfants est assuré par une équipe éducative formée de professionnels.

Les familles intéressées sont invitées à déposer une demande de pré-inscription qui sera examinée lors des commissions d'admission. Pour l'instant, 30 demandes sont en attente pour le premier semestre 2008 et 12 pour la rentrée 2008.

Par ailleurs, face aux besoins croissants, le SIVU a décidé la construction d'un **deuxième multi-accueil intercommunal à Valleiry** d'une capacité de 45 places qui devrait ouvrir ses portes en septembre 2009. Le permis de construire a été déposé en mairie de Valleiry et les travaux débuteront courant 2008.

Des sacs... éco-intelligents !

Les nouveaux sacs-cabas du SIDEFAGE sont arrivés à la mairie, ils sont distribués gratuitement à raison d'un cabas par foyer.



Ils remplacent les sacs de pré-collecte auxquels vous vous étiez habitués. Plus grands, plus solides, avec un fond semi-rigide et des poignées confortables, ces cabas sont destinés à la fois à faire vos courses de tous les jours et à emmener vos matériaux recyclables dans les conteneurs situés en bas du bâtiment de la mairie. Ecologiques parce que réalisés à partir de matières issues du recyclage, ils permettent également de ne plus se servir de « sacs de caisse » polluants pour la nature. L'occasion de vous rappeler que pour plus d'information sur les déchets et le tri sélectif, vous pouvez vous rendre sur le site du SIDEFAGE :

www.sidefage.fr

Fin d'année gourmande pour les aînés

Le dimanche 2 décembre, rendez-vous était pris au restaurant « Le Safran » pour le traditionnel repas des aînés, offert par le Centre Communal d'Action Sociale de Présilly.

Cette année, c'est Jacqueline Duperret qui, en raison de l'indisponibilité du Maire, a accueilli la soixantaine de participants, heureux de se retrouver autour d'un bon repas dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Dans son discours d'accueil, Jacqueline a remercié vivement l'ensemble des membres du CCAS pour leur dévouement et leur réel enthousiasme dans leur rôle. Elle a également souligné l'absence regrettable des personnes qui sont décédées courant 2007, mais également celles absentes pour des raisons de santé.

Après ces quelques mots, l'ensemble des convives a trinqué à la nouvelle année, qu'on espère riche de moments heureux et surtout de bonne santé pour tous.

En fin d'après midi quelques audacieux ont tenté leur chance aux machines à sous.... Mais elle ne leurs a pas souri !!! Tandis que d'autres se sont essayés à quelques pas de danse....



Récréa sonne la récréée....

5, 4, 3, 2, 1, 0, le compte à rebours est donné, le lancement de RécréA est ...réussi.

Nous sommes en direct de l'école Beaupré où on peut dire que les enfants et les parents étaient nombreux pour assister à l'événement !!

• Petite rétrospective

En mars 2006 une petite association s'est créée sur la commune de Présilly. Son objectif semble très ambitieux : ouvrir un centre de loisirs pour les enfants des communes, où il ferait bon jouer et partager des moments heureux.

Pari tenu : avec l'aide des deux mairies de Beaumont et de Présilly, sous couvert du SIVU Beaupré qui gère déjà l'école, le projet prend forme. Que d'étapes à franchir, et que de chemin parcouru ensemble pour parvenir au jour J, le lundi 29 octobre 2007 à 9h.

• Place aux mercis

- De nombreuses familles se sont inscrites sans connaître le programme, l'équipe d'animation et autres détails qui ont toute leur importance quand il s'agit de nos enfants....merci de cet encouragement et de cette confiance.

- Merci aux communes de nous avoir écoutées et épaulées.

- Merci aux artisans des communes : Joël Jiguet, Manu Rodriguez et Louis Fontes et merci à Adelac pour leurs dons qui vont nous permettre d'améliorer l'ordinaire de notre centre.

- Merci à Monique Fraile de la fédération de Familles Rurales, Maryline et Agnès de la mairie de Présilly pour leur grande disponibilité.

- Merci à Olivier, Romain, Gaëlle et Virginie, notre super équipe d'animation.

- Et GRAND MERCI à toutes celles qui ont participé à ce projet . Je pense à vous Cathy, Cécile, Gaby, Laurence, Rym, Sonya, et puis encore Sophie, Sonya, Marie-Hélène, Lan, Sandra, Letizia, Nathalie et pardon si j'en oublie !!!

• Alors ces vacances de Tous-saint ?

30 familles se sont inscrites et 55 enfants sont venus sur ces vacances.

Ils se sont vite pris au jeu du centre. Que d'émotions pendant 8 jours !

- Une **rencontre avec le Père Noël** pour les petits, inquiets des ronflements de celui-ci (se réveillera-t'il en temps voulu !!) et sensibilisation au réchauffement de la planète avec le film « Un jour sur Terre ».

- **L'anniversaire de Zora** qui a soufflé ses trois bougies en notre compagnie.

- Puis des **sensations fortes à la patinoire** où chacun a joué de son style ...rois de la glisse ou rois des glissades sur les fesses !! Dans tous les cas c'était fous rires assurés .

- Les enfants ont eu leur lot d'émotion mais les commerçants du Châble aussi, lorsque nos **monstres Halloween...esques** les ont menacés le mercredi 31 octobre de jeter des sorts s'ils n'avaient pas de bonbons.

Le centre a vibré toute cette semaine au rythme des fous rires, des chants d'enfants et des percussions africaines de Ben Bah de l'Association Kasafrica venu les enchanter par ses contes africains.

• Et la suite ???

Et bien l'aventure continue bien sûr.

Les prochaines vacances pour le centre c'est février.

Mais l'équipe d'animation attend également vos enfants **tous les MERCREDIS.**

PRATIQUE

En raison de nombreuses demandes, le centre fonctionne les mercredis

- soit en journée complète

- soit en demie journée : le matin jusqu'à 13 heures 30 incluant le repas. L'après midi dès 13 heures 30

Inscriptions

Le programme est établi au mois et les inscriptions se font directement au centre les mercredis pour les mercredis suivants auprès de Olivier Campana - directeur du centre sur les temps d'accueil (de 8h à 10h et de 17h30 à 18h30)

Tarifs :

Pour les résidents de Beaumont et de Présilly :

22 € la journée ; 12 € le matin avec repas ; 10 € l'après-midi

Pour les communes extérieures :

25 € la journée ; 14 € le matin avec repas ; 11 € l'après-midi

Récréa

*88, route du petit châble
74160 Présilly
04.50.38.52.83*

Directeur : Olivier Campana
06.12.03.17.44

Présidente : Sylvie Lellu
04.50.04.33.58

Échos d'école...

Cet automne, deux classes de l'école Beaupré sont allées au Muséum d'histoire naturelle de Genève. L'occasion pour certains de faire leur « baptême de musée ». En voici deux témoignages, et merci à l'institutrice, Marie Genoud, qui nous les a transmis.

« J'aurais aimé rester plus longtemps... »

Nous sommes allés au musée de Genève, jeudi 18 Octobre avec la classe de Mme Valentin et ma classe et moi. Mon groupe a été Mme Michaud, Madleen, Mélanie, Caroline, Sara et moi.

Nous y sommes allés pour voir des fossiles et l'évolution des espèces.

Le matin, j'ai fait un questionnaire, il y avait des questions et on pouvait voir dans les vitres, des fossiles.... J'ai vu un énorme fossile, on aurait dit l'ancêtre du dauphin. Le midi, j'ai savouré une salade de Cervah, de la viande séchée, des tomates cerises, une compote et une datte.

L'après midi on m'a donné une feuille et je devais marquer un mammifère, un oiseau, un reptile, un poisson, un amphibien.

Après, on devait choisir un animal et la maîtresse nous a demandé de faire sa carte d'identité. Moi, j'ai choisi le cheval de Prezwalski, car, j'adore les chevaux. Ensuite, nous avons montré nos exposés.

J'ai adoré le musée, en particulier les oiseaux. Ce que je n'ai pas aimé, c'est que le questionnaire a été trop long. Je n'ai pas aimé rentrer à l'école, j'aurais aimé rester plus longtemps.

Nouveaux tarifs de la cantine scolaire

Afin de palier à la disparité des revenus des personnes utilisant ce service et de garantir une plus grande justice sociale, le SIVU a mis en place une nouvelle tarification, progressive, en fonction du quotient familial. Celui-ci se calcule comme suit :

Dernier avis d'imposition + allocations familiales = R (ressources)

12

$\frac{\text{R}}{\text{nombre de parts}} = \text{quotient familial}$

QUOTIENTS FAMILIAUX	PRIX en euros
< à 500	2,80
De 501 à 700	3,50
De 701 à 900	4,20
De 901 à 1200	4,80
De 1201 à 1500	5,50
>1501	6

Les parents domiciliés hors de la commune paieront le tarif le plus élevé.

Rappel : 7,17 € : c'est le **prix de revient** de ce service par enfant et par jour (repas + 2 heures de surveillance + frais de fonctionnement)

Estelle Hamard (CM2)

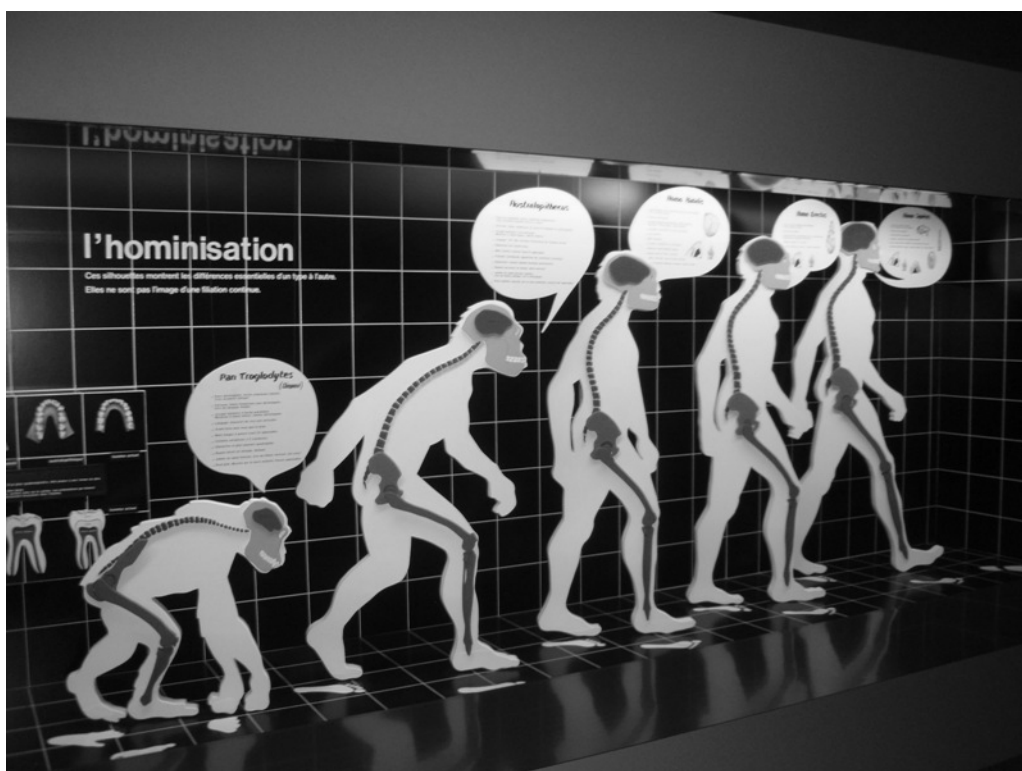
« d'énormes squelettes... »

Dans mon groupe, il y avait Kilian, Morgan, Loïc et Valentin.

Le matin, nous avons répondu à des questions difficiles. Dans une salle, d'énormes squelettes de dinosaures étaient installés.

Puis, nous avons vu Lucie, un squelette d'homme, mais, c'était l'heure de manger.

Midi : j'avais mangé deux sandwiches et un babibel, c'était délicieux.



L'après midi, nous sommes allés voir des exposés, puis après, nous sommes allés voir les animaux et les écrire sur une feuille.

Il fallait choisir un animal et le dessiner, moi j'ai choisi une chauve souris. J'ai surtout aimé les poissons avec toutes les couleurs mais également les mammifères.

J'étais déçu parce que je n'ai pas passé cinq minutes avec ma maman.

J'ai retenu que je ne connaissais pas tous les animaux.

Sylvain Baudet (CM1)

La Maison du Salève, un site incontournable

La Maison du Salève, centre d'interprétation, est ouverte au public depuis le 23 septembre dernier. Au 1^{er} novembre 2007 elle a déjà été visitée par plus de 3 000 personnes. Ce projet est porté depuis 10 ans par le Syndicat Mixte du Salève qui regroupe 20 communes dont Présilly.

Le Salève comme vous ne l'avez jamais vu

La **Maison du Salève** s'inscrit dans une démarche de développement durable et de sensibilisation à l'environnement. Elle invite le public à mieux connaître cette montagne aux multiples facettes. Pour cela, de

nombreux prétextes sont offerts au public pour venir et revenir.



La **grange de Mikerne**, dans laquelle se trouve la Maison du Salève, est un témoin de l'architecture rurale traditionnelle de notre région. Elle est située dans un environnement préservé au pied du Salève, proche de l'ancienne chartreuse de Pomier. Plusieurs itinéraires de randonnées pédestres sont accessibles depuis la Maison. Une salle hors-sac, chauffée en libre accès avec un point d'eau, peut accueillir une quinzaine de randonneurs. Le bureau

de la montagne du Salève et du Vuache, qui regroupe des accompagnateurs et des guides, a son siège à la Maison du Salève et propose des activités sur le massif.

A l'intérieur, à l'étage, une exposition permanente, « **le Salève, une montagne et des hommes** », invite, de manière tantôt ludique, tantôt spectaculaire à revivre l'aventure humaine et naturelle du Salève. Le point d'orgue de la visite est bien sûr la grande maquette du Salève et son spectacle. Le visiteur comprendra sa fonction sociale, ses enjeux et il est invité à réfléchir à son devenir.

Au rez-de-chaussée un espace accueille une exposition photographique intitulée « **De la ferme de Mikerne à la Maison du Salève** ». Elle permet au visiteur de revivre la transformation de cette bâtisse tout au long des travaux. Un bel exemple de réhabilitation conduit par l'architecte Philippe Guyard. Chaque année deux expositions se succéderont dans cet espace, sur des thèmes en lien avec le Salève.

Une salle vidéo se trouve à côté de cette exposition, où neufs films peuvent être visionnés librement : témoignages sur la Maison du Salève, d'un berger, d'un carrier, de grimpeurs, formation géologique du Salève...

La Salévienne, une société d'histoire locale bien impliquée dans le projet, a déjà organisé dans cette salle deux conférences qui ont rencontré un franc succès. Elle participe, avec le syndicat Mixte du Salève, à un projet ayant pour objectif de pouvoir visualiser les paysages de 1730 à partir de la Mapped

Sarde. Quelques vues issues de ce travail sont présentées à l'accueil de la Maison, près d'une borne de navigation qui permet une visite virtuelle du Salève.

Une invitation toute particulière est faite aux écoles puisqu'un animateur les accueille dans un atelier pédagogique mis en place en lien avec l'éducation nationale.

Les groupes d'adultes, sur réservation, bénéficieront de visites guidées qui leur révéleront l'âme de la grange de Mikerne et du Salève.

Enfin une **boutique** propose de beaux livres, guides et ouvrages divers sur la nature, le patrimoine, l'histoire locale et le développement durable, ainsi que de petits objets insolites. Le lieu idéal pour faire des cadeaux originaux.

A l'extérieur un jardin pédagogique est en préparation pour le printemps 2008.

Sylvie, Nathalie et Frédéric sont les trois salariés professionnels qui sont chargés d'accueillir et de guider le public.

Habitants des 20 communes du Salève, cette Maison est la vôtre, soyez ses ambassadeurs auprès des nouveaux résidents, de vos amis, des clubs, associations, écoles, touristes, comités d'entreprises, etc.



Pratique

Coordonnées

Maison du Salève
route de Mikerne 74160 Présilly
04 50 95 92 16
Site internet : www.maisondusaleve.com

Ouverture

Semaine : Tous les jours sauf le lundi de 14 à 18h
Week End : 10h – 12 h 30 et 14 – 18h

Deuxième édition pour « La Montailloux VTT Salève »

Cela s'est passé le dimanche 14 octobre 2007 à Présilly.

Nous étions bien décidés à refaire cette deuxième randonnée avec autant de dynamisme et de conviction et les efforts n'ont pas été vains pour les nombreux bénévoles qui ont répondu présents.

Que de vélos à travers le village ; cette deuxième expérience a été tout aussi réussie que la première et les quelques 650 participants dont 80 marcheurs n'ont pas hésité à venir ou à revenir à Présilly où le soleil les attendait.

Tout comme l'an dernier, les circuits proposés de 14 à 65 km ont enchanté nos vététistes. Quel beau tableau devant soi, lors de l'arrêt de l'Iselet, face au Mont-Blanc ou bien encore à la Tuile, face au Jura et dominant le bassin genevois, avec en prime un petit bonheur simple de se ravitailler après un bel effort.

Petite nouveauté cette année, une randonnée pédestre familiale avait été organisée. Quand papa fait du VTT, maman se promène avec les enfants et la famille se retrouve ainsi autour d'une bonne côtelette à midi pour se raconter la matinée organisée par le Montailloux VTT Club.

Le long du parcours, une animation sous forme de questions-réponses de culture générale était proposée, ce qui a suscité un vif intérêt de la part des petits et des grands. A l'arrivée sur la colline des Rappes une collation était offerte aux marcheurs avec distribution de friandises aux enfants.

Nous remercions très sincèrement **tous les intervenants** qui, par leurs aides de toute nature, nous ont permis de renouveler cette expérience; sans eux notre journée n'aurait pas pu se dérouler aussi parfaitement.

Un merci tout particulier à M. Jean-Pierre Pardoën, maire de Présilly, qui nous a réitéré sa confiance en mettant à notre disposition toutes les structures dont nous avons besoin.

Alain Lehoux, président du Montailloux VTT club vous remercie encore tous.

Jamais deux sans trois, alors rendez-vous est pris pour le dimanche 12 octobre 2008.

Les Aînés de Montailloux

Jeudi 6 décembre, Alain Bullat nous a accueilli à la Maison du Salève et nous en a fait l'historique.

Notre guide, Nathalie, nous a présenté la formation géologique du Salève, sa relation avec l'homme depuis le Magdalénien (il y a 13 000 ans !), ainsi que son importance pour la population de tout le bassin genevois (700 000 habitants). La maquette interactive, surmontée de trois écrans, met en image les aspects les plus divers de cette montagne : voies de communication, activités sportives, paysages, flore....

Nous n'avons pas eu le temps de tout voir, ce qui nous donnera bien sûr l'occasion d'y retourner...

Les dates de nos prochaines réunions en mairie de Présilly sont :

- Le lundi 11 février
- Le lundi 25 février
- Le lundi 10 mars
- Le mardi 25 mars
- Le lundi 14 avril
- Le lundi 28 avril



Association des parents d'élèves

L'année scolaire est déjà bien entamée...

... Mais nous profitons de cette occasion pour vous présenter un petit bilan de l'ensemble des activités organisées par l'équipe enseignante de Beaupré, en partie avec les fonds (15 000€) que l'APE leur a donnés l'an dernier. Félicitation aux enseignants !

Maternelle : Mise en œuvre d'un spectacle interactif par Chantal PAGOT pour Noël, grand voyage de 2 jours à Seytroux, où se sont succédés contes et randonnées avec guides.

Primaire : sorties nature (Semnoz et Glières), chants et danses africaines, travail sur la protection des vergers, visite du site gallo-romain de Saint-Martin-en-Gal, visite de l'orgue de l'église de Beaumont.

Enfin, nous avons offert au SIVU 10 ordinateurs avec écrans plats.

A VENIR...

Bal masqué

15 mars à Feigères

Course de caisses à savon :

14 juin à Beauregard

Fête de fin d'année
au Châble, Parc Meyer

Infos pratiques

La Mairie

97, Route du Bé D'Lé
74160 Présilly
Téléphone : 04 50 04 42 50
Télécopie : 04 50 04 55 61
Messagerie : accueil@presilly.mairies74.org
Ouverture au public :
Mercredi de 9h à 12h
Jeudi de 16h à 19h

Tarifs de location de la salle communale

Grande salle	Habitants de Présilly	230 €
	Habitants extérieurs	300 €
Vin d'honneur	Habitants de Présilly	90 €
	Habitants extérieurs	110€
Caution	idem pour tous	250€
Tables		1,50 € l'unité
Bancs		0,80 € l'unité

Ecole Beaupré

École maternelle : 04 50 04 47 43
Ecole primaire : 04 50 04 59 58
Secrétariat : 04 50 04 47 04

Permanences :

	SIVU Beaupré	Tickets cantine
Lundi	8h30 à 11h00	8h30 à 9h00
Jeudi	16h00 à 18h00	

Centre de loisir Récréa

88, route du Petit Châble
74160 Présilly
04 50 38 52 83

Ouvert le mercredi et pendant les petites vacances

Déchetterie intercommunale de Neydens

Téléphone : 04 50 04 76 84

Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 17h30

Etablissement d'accueil de la petite enfance à Viry

« Au pays des p'tits pioux »
Immeuble Les Capucines
157, Les Prés Bois
74580 Viry
04 50 04 76 84

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

NUMEROS D'URGENCE

Pompiers	18
Police secours	17
SAMU	15
Appel d'urgence européen	112
Hôpital de Saint-Julien	04 50 49 65 65
Centre anti-poison (Lyon)	04 72 11 69 11

Etat-civil

Romain MARDUEL et Natalia GONZALES se
sont mariés le 23 juin 2007.



MARIAGES

Tous nos vœux

de bonheur

accompagnent

les

jeunes mariés

Stéphane GUICHON

et

Sabrina RAYNAUD

se sont mariés

le 16 juin 2007.



DÉCÈS

Nous avons une pensée pour Madame **Hélène DUVILLARD**, qui nous a quittée le 8 janvier 2008, à l'âge de 81 ans. Nous présentons nos sincères condoléances à ses proches.

NAISSANCES

Jade BARB

est née le
9 octobre.

Félicitations à
Sandrine et
Olivier



Loïc JACQUET

est né le
15 octobre.
Félicitations à
Stéphane et
Stéphanie



Félicitations

aux

heureux parents

David DUPERRET

est né le
3 décembre.

Félicitations à
Valérie et Sébastien

